

Clôtures et limites parcellaires

La clôture est un élément d'architecture à part entière. Son traitement n'est pas anodin car il doit s'inscrire dans un contexte urbain et environnemental, celui d'un quartier, qu'il soit rural ou urbain. C'est un ouvrage qui permet de diviser ou délimiter un espace et fait obstacle au passage. Il matérialise la limite entre deux espaces, privés ou publics, et gère notamment la porosité visuelle. Dans le droit français, tout propriétaire peut clore sa parcelle, sauf exception portée à l'article 682 du code civil concernant la servitude de passage.



S'INSCRIRE DANS LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les modifications ou création de clôtures sont soumises à déclarations préalables sauf si la commune n'a pris aucune délibération en ce sens.

Si vous êtes en espace protégé (site classé ou périmètre des Bâtiments de France), la déclaration préalable est obligatoire.

Dans le cas où une autorisation n'est pas nécessaire, les clôtures doivent cependant respecter le règlement du PLU ou du lotissement.

Attention, la création d'un nouvel accès à une parcelle depuis le domaine public est également soumise à autorisation préalable.

» **Pour en savoir + se référer à la fiche " Démarrer son projet : le contexte réglementaire "**



COMPRENDRE LE CONTEXTE ARCHITECTURAL ET ENVIRONNEMENTAL

Au-delà des aspects réglementaires, il faut identifier les caractéristiques du site, la parcelle, l'ensoleillement, la typologie architecturale de la maison afin de cerner tous les paramètres qui vont s'imposer au projet.

- L'alignement sur la voie publique
- La continuité avec les clôtures voisines (hauteur, matériau, couleur)
- La topographie des lieux
- Le rôle environnemental : brise-vent, gestion des eaux pluviales de ruissellement, réservoir de biodiversité...
- Les portails et portillons ont aussi un rôle important dans l'image globale de la clôture, ils sont le reflet de l'architecture de la maison : harmonie des couleurs, matériaux, hauteurs et dimensions doivent être en adéquation.

Définir son rôle

- Obstacle sonore
- Obstacle au passage et protection contre les intrusions
- Obstacle visuel et préservation de l'intimité
- Régularisation des eaux de ruissellement
- Protection et renforcement de la biodiversité

CHOISIR UNE CLÔTURE ADAPTÉE

// NE PAS CLÔTURER

Si la clôture n'est pas indispensable, vous pouvez vous en passer !

// LES CLÔTURES TRADITIONNELLES

La typologie dominante de notre région est le muret en moellons ou le mur-bahut en pierre surmonté d'une grille, il caractérise les rues et ruelles de nos villes et centre-bourgs.

Si vous avez une clôture traditionnelle existante, il faut dans la mesure du possible la conserver et la restaurer.

Dans le cadre d'une construction neuve dans un contexte ancien, vous devez vous référer au document d'urbanisme de votre commune pour connaître les recommandations en termes de limites et clôtures.

» Vous pouvez aussi vous référer à la charte architecturale de votre territoire sur www.caue17.fr, onglet " publications "



// LES CLÔTURES BOIS

Contemporaine ou rustique, la clôture bois permet de nombreuses possibilités.

Associée à la végétation, elle participe à la qualité du jardin. Elle permet à la faune de passer sans obstacle et nécessite peu d'entretien si l'essence choisie est durable (acacia, châtaignier).



// LES CLÔTURES MÉTAL

Les clôtures métalliques allient solidité et durabilité et permettent de donner un caractère contemporain. Comme le bois, il est préférable de l'associer à des végétaux pour la rendre plus discrète.



// LE GRILLAGE (ASSOCIÉ SI POSSIBLE À LA VÉGÉTATION)

Peu coûteux, le grillage prédomine dans l'espace rural, mais peut aussi être utilisé en milieu urbain, associé à des supports bois ou métalliques bien choisis. Doublé de haies, il s'effacera avec le temps pour laisser place à la végétation.



Les clôtures végétales, pensez-y !

Les clôtures végétales sont de vrais atouts. En utilisant des essences locales diversifiées, vous participez à l'embellissement de votre environnement, à la préservation de la biodiversité, à la gestion de l'hygrométrie du jardin... Attention toutefois à l'ensoleillement et à la nature du sol dans le choix des essences.

// LA NOUE

Délimiter physiquement sa propriété n'est pas une obligation. Un fossé ou une noue plantée permettent de dessiner une limite souple qui ouvrira le paysage depuis ou vers la maison.

// LES PLANTES GRIMPANTES

Les plantes grimpantes palissées sur un support constituent des écrans efficaces.

Il en existe de nombreuses variétés et elles ont l'avantage de prendre peu de place au sol.

// LA HAIE

Libre ou adossée à un dispositif physique, la haie permet de se cacher tout en participant à l'animation de l'espace public. Elle est économique, résistante, et favorise la biodiversité.

À l'heure du réchauffement climatique, les plantations de pleine terre sont importantes pour conserver une fraîcheur ambiante à proximité des terrasses et maisons.



LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les coffrets, boîtes aux lettres et autres équipements sont aussi des éléments à intégrer dans la clôture. Il est nécessaire d'y apporter un grand soin.



Crédits photo : CAUE 17, Olivier Boé

En savoir +

Consulter les fiches conseil du CAUE sur le site internet www.caue17.fr (rubrique publications)

- Démarrer son projet : la réglementation
- Agrandir sa maison
- Clôtures et limites parcellaires
- Construire dans la pente
- L'intégration paysagère et architecturale des bâtiments agricoles



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Tél. : 05 46 31 71 90
contact@caue17.fr

85, boulevard de la République CS 81076
17076 La Rochelle cedex 09

www.caue17.fr